

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie
Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Extrait des délibérations
du Conseil académique l'Université Grenoble Alpes
Séance du mardi 16 mai 2017

N° 001-D 16.05.2017

L'an deux mil dix-sept, le seize mai à neuf heures, le Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière, dans l'Amphithéâtre Jean Kuntzmann de la Maison Jean Kuntzmann après convocation légale, sous la présidence de Patrick LEVY, Président.

Point à l'ordre du jour :

Désignation d'un professeur des universités pour siéger au sein de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers

Vu le code de l'éducation, et notamment son article R. 712-14 relatif à la composition de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers ;

Considérant qu'à la suite d'une démission, un siège au sein du collège des professeurs des universités et assimilés est vacant au sein de la section disciplinaire de l'université Grenoble Alpes compétente à l'égard des usagers;

Considérant qu'un appel à candidature a été lancé afin de pourvoir ce siège vacant;

Considérant qu'une seule candidature a été enregistrée, à savoir celle de Marie-Christine FOURNY ;

Considérant que les membres des sections disciplinaires sont désignés par et parmi les représentants élus du conseil académique selon leur collège respectif.

La candidature de Marie-Christine FOURNY est soumise aux membres du collège des professeurs des universités et assimilés.

A l'issue du scrutin, Marie-Christine FOURNY est élue à l'unanimité des membres présents et représentés du collège des professeurs des universités et assimilés pour siéger au sein de la section disciplinaire de l'université Grenoble Alpes compétente à l'égard des usagers.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres des professeurs des universités en exercice	26
Membres des professeurs des universités présents	12
Membres des professeurs des universités représentés	1
Nombre de votants	13
Voix favorables	13
Voix défavorable	0
Abstention	0

Publié le : 20.06.2017

Transmis au Rectorat le :

20.06.2017

Fait à St- Martin- d'Hères, le 16 mai 2017

Pour la Présidente et par délégation

Le Directeur général des services,

Joris BENELLE

Pour la Présidente
et par délégation

Le Directeur général des services
Joris Benelle